

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/02/2022

Dossier complet le :

25/02/2022

N° d'enregistrement :

2022_7018

1. Intitulé du projet

Augmentation des capacités réglementaires de stockage pour la plateforme logistique de CHANEL Parfums Beauté située dans la commune de Le Meux (60)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CHANEL PARFUMS BEAUTE

Nom, prénom et qualité de la personne

PADIN José

habilitée à représenter la personne morale

Directeur logistique international

RCS / SIRET

7 7 5 7 6 1 8 8 5 0 0 0 1 8

Forme juridique

Société par Actions Simplifiées (S.A.S)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°1 : ICPE; Sous-catégorie a) : Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Site ICPE classé notamment au titre des rubriques ICPE suivantes : - 4511 (320 t autorisées) : régime de l'autorisation (Seveso seuil-bas) ; - 4331 (459 t autorisées) : régime de l'enregistrement. Le projet vise à faire passer la quantité maximale autorisée de 320 t à 480 t en 4511, et de 459 t à 690 t en 4331. Pour la 4331, cette demande d'extension réglementaire atteint en elle-même le seuil de l'enregistrement (extension de capacité supérieure au seuil de l'enregistrement de la rubrique 4331 fixé à 100 t).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société CHANEL Parfums Beauté est spécialisée dans les activités de fabrication de parfums et de produits cosmétiques. Elle dispose d'un site implanté sur la commune de Le Meux (60) permettant d'entreposer et de distribuer les parfums et produits de beauté provenant des sites de fabrication de Compiègne et de Chamant.

Le site de Le Meux est autorisé à exploiter ses installations conformément à l'arrêté préfectoral du 10 février 1993 et aux arrêtés préfectoraux complémentaires du 10 janvier 2012 et du 13 avril 2018.

CHANEL Parfums Beauté souhaite augmenter les capacités de stockage autorisées au titre des rubriques ICPE 4331 et 4511. Cette augmentation n'est pas de nature à modifier le régime de classement de ces deux rubriques (autorisation-Seveso seuil-bas pour la 4511 et enregistrement pour la 4331).

Ainsi, CHANEL Parfums Beauté souhaite pouvoir entreposer 690 t de produits 4331 (au lieu des 459 t autorisées) ;

480 t de produits 4511 (au lieu des 320 t autorisées) ; Le cumul des quantités relevant des rubriques 4511 et 4331 ne pouvant pas excéder 1170 t à tout instant (au lieu des 612 t cumulées à tout instant autorisées).

Il s'agit là d'une modification réglementaire des capacités autorisées ne s'accompagnant d'aucune modification des stockages ou de l'organisation du site. Le site de Le Meux est capable, dans sa configuration actuelle, d'absorber cette augmentation.

4.2 Objectifs du projet

Concernant ses capacités autorisées, CHANEL Parfums Beauté a fait le constat suivant :

- Le site se retrouve souvent aux limites du seuil des 612 tonnes ;
- Dans sa configuration actuelle (tant en termes de stockages qu'en termes de flux logistiques), le site de Le Meux est en capacité de contenir plus de 612 tonnes de références liées aux rubriques 4331 et 4511 ;
- L'augmentation de la production (notamment liée à l'arrivée prochaine du nouveau site de production situé dans la commune de Venette dans l'Oise) implique une augmentation des références liées aux rubriques 4331 et 4511 à entreposer sur le site de Le Meux.

CHANEL Parfums Beauté souhaite donc augmenter ses capacités autorisées, ce qui présenterait de multiples objectifs pour le site de Le Meux :

- Augmenter la flexibilité du site ;
- Mettre en cohérence les capacités autorisées avec les besoins actuels et à venir du site de Le Meux (sans aller au-delà des capacités réelles du site, donc sans modification de l'organisation actuelle du site ou extension physique des stockages).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet ne nécessite pas la réalisation de travaux.

En effet, la modification est uniquement réglementaire et l'augmentation qui fait l'objet de cette modification est absorbable par le site de Le Meux dans sa configuration actuelle sans besoin de travaux (le site dispose de plus de 51 000 emplacements palettes soit près de 25 500 tonnes à raison d'environ 500 kg par palettes).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du site de Le Meux restera la même après la modification réglementaire faisant l'objet de cette demande d'examen au cas-par-cas.

L'activité du site s'articule autour de 4 axes : la réception, l'entreposage, la préparation de commandes et l'expédition.

Les produits entreposés sont principalement des produits solides et liquides de parfums et de cosmétiques.

En plus des quais, cellules de stockage et zones de préparation de commandes, le site de Le Meux dispose également des utilités suivantes :

- locaux administratifs ;
- local de charge ;
- chaufferie ;
- local électrique TGBT ;
- local de maintenance ;
- local de production d'air comprimé ;
- local sprinkler ;
- stockages extérieurs de palettes ;
- zone déchets ;
- poste de garde.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un Porter à Connaissance du Préfet visant à démontrer son caractère notable mais non-substantiel.

Le classement réglementaire ICPE projeté sera le suivant :

4001 : A (règle de cumul seuil bas vérifiée) ;

4511-2 : A-SB (stockage de produits cosmétiques dont 480 tonnes H411-H225)* ; - Régime inchangé

1510-2 : E (volume : 179 464 m3 et 2 237 tonnes de matières combustibles) ; - Régime inchangé

4331-2 : E (stockage de liquides inflammables maximal total de 690 tonnes en H225-H226)* ; - Régime inchangé

Classé à déclaration au titre des rubriques 2445 (4 tonnes de cartons pliés par jour), 2925 (106 kW) et 2910 (1,88 MW) ;

Non-classé au titre des rubriques 1530-3, 1532, 2663-2, 4718.

* : Le cumul des quantités de produits relevant des rubriques 4331 et 4511 ne pourra excéder 1170 T à tout instant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SITUATION ACTUELLE : Quantité maximale 4511 autorisée.....	320 t
SITUATION ACTUELLE : Quantité maximale 4331 autorisée.....	459 t
SITUATION ACTUELLE : Le cumul des quantités 4511 et 4331 à tout instant.....	<612 t
SITUATION PROJETEE : Quantité maximale 4511 autorisée.....	480 t
SITUATION PROJETEE : Quantité maximale 4331 autorisée.....	690 t
SITUATION PROJETEE : Le cumul des quantités 4511 et 4331 à tout instant.....	<1170 t
Emprise au sol des bâtiments - inchangée.....	29 000 m ²
Emprise au sol des cellules de stockage (en m ²) - inchangée.....	3995+675+3000+1455+2995=12120

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Z.I. N°4 – Rue du Bois BarbierBP
90330 LE MEUX 60618 LA CROIX
SAINT-OUEN CEDEX

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°45'43"E Lat. 49°21'07"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le projet est essentiellement réglementaire et ne prévoit aucune modification ou extension d'installations ou d'ouvrages existants sur le site de Le Meux.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à 200 m du site. Il s'agit du massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepoint (ZNIEFF de type 1). Source : Géoportail
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le département de l'Oise (60) ne comprend pas de zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se situe à plus de 15 km du site (il s'agit du domaine de Sainte Claire). Source : Géoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Meux n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de la sorte la plus proche du site est un parc naturel régional à 5 km (Oise-Pays de France). Source : Géoportail
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire couvert par un plan de prévention du bruit le plus proche se situe autour de l'aéroport de Beauvais-Tillé à 35 km du site. Source : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=PEB_Metropole_I&service=DGAC
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à 15 km du château de Pierrefonds classé Monument Historique. Il se trouve également à 3,8 km de l'église de Jaux (60880), classée Monument Historique. Source : Géoportail
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est limitrophe à une zone humide côté canal (référence de zone humide : SMOA05159). Le site est également longé (côté canal) par une zone à dominante humide provenant de l'inventaire des zones à dominante humide - Seine-Normandie. Source : SIG - Réseau zones humides

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Le Meux est concernée par un PPRN Risque Inondation prescrit. Elle n'est pas concernée par d'autres PPRN prescrits ou approuvés. La commune de Le Meux n'est pas couverte par un PPRT. Source : Géorisques /
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site pollué le plus proche est URANIE INTERNATIONAL SAS (voisin au site CHANEL Parfums Beauté). Ce site est recensé dans la base de données BASIAS (référence : PIC6003437). Il est encore en activité et exerce dans le domaine de la chaudronnerie, de la tonnellerie, du traitement et revêtement des métaux et de la mécanique industrielle. Sources : Infoterre et Géorisque
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas sur le périmètre de la zone de répartition des eaux la plus proche, à savoir celle de la nappe de la Craie dans le bassin de l'Aronde. Source : SAGE Oise Aronde
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à environ 500 mètres d'un point de captage pour l'alimentation en eau potable situé en limite des communes de Le Meux et de La Croix Saint-Ouen Source : SAGE Oise Aronde
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le centre urbain de Compiègne situé à 8,5 km du site de CHANEL Parfums Beauté. Source : DREAL Hauts-de-France - Inventaire des sites classés et inscrits de l'Oise
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 (directive oiseaux) le plus proche se trouve à 200 mètres du site de Le Meux. Il s'agit des Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps (FR221200). Source : Géoportail
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à Compiègne (carrefour de l'armistice et grand parc du château) à 8,5 km du site. Source : DREAL Hauts-de-France - Inventaire des sites classés et inscrits de l'Oise.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications apportées par le projet sont de nature réglementaire. L'augmentation des capacités autorisées a pour but d'exploiter le centre logistique en cohérence avec les besoins actuels et à venir de CHANEL Parfums Beauté (sans changement de conditions de stockage, de conditions d'exploitation et sans extension physique des stockages). Le projet n'est donc pas susceptible d'engendrer des prélèvements en eau supplémentaires. Il en est de même pour les incidences potentielles suivantes (à l'exception du trafic, du bruit, des déchets et des rejets dans l'air).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Le Meux n'est soumise à aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques. La zone du projet ne se trouve pas dans un territoire soumis à un Plan de Prévention des Risques miniers. Source : Géorisque et DREAL Hauts-de-France
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans la zone "bleue" (risque faible) du plan de prévention des risques inondation de la commune de Le Meux (PPRI Compiègne Pont-Ste-Maxence). A rappeler que le projet n'appel pas de construction. Source : Préfecture de l'Oise
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	/
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de Le Meux nécessite actuellement un trafic journalier maximal de 20 poids-lourds par jour. Le projet fera monter ce trafic journalier maximal à 26 poids-lourds (à horizon 2026, l'augmentation se faisant de façon progressive).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation du trafic (+ 6 poids-lourds) pourra engendrer une hausse légère du bruit généré par le site de Le Meux (le bruit généré par le site provenant essentiellement du trafic poids-lourds). Toutefois, le site se situe dans une zone industrielle, éloignée d'habitations et où sont déjà présents des industries et des entrepôts. Le site CHANEL Parfums Beauté de Le Meux respectera les exigences réglementaires sonores déjà imposées par son AP.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation des 6 poids-lourds supplémentaires sur site chaque jour (nombre maximal à horizon 2026) entrainera les rejets estimés suivant : CO : 337,5 g/jour ; Hydrocarbures : 29,25 g/jour ; NOx : 90 g/jour ; Particule : 2,25 g/jour.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourrait s'accompagner d'une légère hausse des déchets générés mais les types de déchets resteront les mêmes (le site procède au tri des déchets avec des zones dédiées) : -4 bennes pour les déchets industriels banals (feraille, plastique), -1 plateau pour les palettes cassées, -1 compacteur pour les cartons. Ces différentes zones seront en capacité d'absorber l'augmentation souhaitée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les sites industriels voisins (Uranie International SA , Den Braven France, Unilever France Industries) exerçant également une activité industrielle, les incidences en termes de trafic sont susceptibles de se cumuler. Toutefois, l'augmentation de trafic liée au projet est relativement faible (6 poids-lourds supplémentaires par jour au maximum et à horizon 2026). De plus, il est à noter que la voirie et le réseau routier aux alentours du site ont été dimensionnés pour des activités industrielles avec d'important flux de poids-lourds.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les seuls impacts concernés par le projet sont le trafic et l'air (l'impact sur l'air étant lié à l'augmentation du trafic). Pour limiter cela, CHANEL Parfums Beauté continuera à appliquer les mesures déjà mises en oeuvre actuellement, à savoir :

- Limiter la vitesse de circulation sur site;
- Effectuer les chargements/déchargements moteur éteint;
- Echelonner les arrivées/sorties poids-lourds afin de ne pas causer d'engorgements quelconques (à l'intérieur ou à l'extérieur du site);
- Les principales provenances des poids-lourds arrivant du site de Le Meux sont les sites CHANEL Parfums Beauté de Compiègne (6 km), Chamant (24 km) et le futur site de Venette (7 km).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La présente demande d'examen au cas-par-cas, ainsi que le document de Porter à Connaissance déposé conjointement, permettent d'apporter les éléments d'appréciation du caractère notable mais non substantiel du projet. Et ce, sur le plan réglementaire (classement ICPE), au niveau du différentiel d'impacts environnementaux (n'ayant identifié qu'une augmentation de 6 PL pour le trafic et pour les rejets atmosphériques liés au trafic), et au niveau du différentiel de dangers (ayant démontré l'absence de dangers apportés ou amplifiés, ainsi que le bon dimensionnement de la défense incendie du site). Ce projet est essentiellement réglementaire et vise à apporter plus de flexibilité au site de CHANEL Parfums Beauté, et de mettre en cohérence ses capacités autorisées avec les besoins du site. Il n'est pas de nature à modifier substantiellement l'impact du site de Le Meux sur l'environnement, ce pourquoi ce projet ne semble pas rentrer dans les critères d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Le Meux

le,

23 Février 2022

Signature

